

VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE
COMITÉ DU PATRIMOINE ET DE TOPONYMIE

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 19 AOÛT 2025

Réunion ordinaire du comité du patrimoine et de toponymie de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 19 août 2025 à 17 h, en présentiel dans la salle Jean-Guy Senécal de l’Hôtel de Ville, à laquelle sont présents :

- ❖ Gaston Meilleur, conseiller municipal et président
- ❖ Marc-Antoine Robert, vice-président
- ❖ Alain St-Pierre
- ❖ André Roy
- ❖ Elizabeth Lamoureux

Tous membres du comité et formant quorum, assisté de :

- ❖ Noé Bünzli, chargé de projet en urbanisme
Service de l’aménagement du territoire et de l’environnement
- ❖ Alejandra Guevara, conseillère professionnelle en urbanisme
Service de l’aménagement du territoire et de l’environnement
- ❖ Alain Côté, personne-ressource

Est absent :

- ❖ Jean-François Lacerte, personne-ressource

CPT-25081901 ACCEPTATION ACCEPTATION DE L’ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU 19 AOÛT 2025

Il est unanimement proposé par les membres du comité

QUE l’ordre du jour de la réunion ordinaire du 19 août 2025 soit accepté, tel que rédigé.

CPT-25081902 ACCEPTATION ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 15 JUILLET 2025

Il est unanimement proposé par les membres du comité

QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du 15 juillet 2025 soit accepté, tel que rédigé.

CPT-25081903 RECOMMANDATION NOUVEAUX TOPONYMES POUR CERTAINS PARCS SANS NOM OFFICIEL

CPT-25081903A Recommandation — Parc du Massif

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport de la Commission de toponymie du Québec en automne 2024, portant sur la toponymie hilairemontaise, qui mentionne notamment que le nom « Parc du Massif » n’a jamais été officialisé;

CONSIDÉRANT QUE le « Parc du Massif » porte le même nom que la rue adjacente et que lui donner un nouveau nom permettrait donc une diversification de la toponymie hilairemontaise, notamment pour augmenter le nombre de toponymes faisant référence à une femme;

CONSIDÉRANT QUE le parc sera agrandi dans le cadre d’un projet de développement à proximité et deviendra l’un des plus grands parcs urbains de Mont-Saint-Hilaire;

CONSIDÉRANT QUE Monique Lecours, avicultrice maraîchère de Mont-Saint-Hilaire décédée en 2022, constitue une figure importante de l'histoire locale récente, ayant milité toute sa vie pour la solidarité et la justice sociale, notamment en luttant pour la reconnaissance de la place des femmes en agriculture et ailleurs, en se mobilisant pour soutenir et valoriser l'agriculture locale et en participant activement aux efforts de protection du périmètre du mont Saint-Hilaire;

Il est unanimement recommandé par les membres du comité

Que la Ville identifie le lieu portant présentement le nom « Parc du Massif » par le toponyme « Parc Monique Lecours » et qu'une demande d'officialisations soit déposée en ce sens auprès de la Commission de toponymie du Québec.

CPT-25081903B

Recommandation — Parc des Bernaches

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport de la Commission de toponymie du Québec en automne 2024, portant sur la toponymie hilairemontaine, qui mentionne notamment que le nom « Parc des Bernaches » n'a jamais été officialisé;

CONSIDÉRANT QUE le « Parc des Bernaches » porte le même nom que la rue adjacente et que lui donner un nouveau nom permettrait donc une diversification de la toponymie hilairemontaine, notamment pour augmenter le nombre de toponymes faisant référence à une femme;

CONSIDÉRANT QUE Yvonne Guillot, pomicultrice de Mont-Saint-Hilaire décédée en 2006, a travaillé toute sa vie sur les fermes et vergers qu'elle a gérés avec son époux sur les terres à proximité du quartier du Boisé ensoleillé, lançant une entreprise agricole qui est encore en activité et qui demeure la propriété de sa famille;

Il est unanimement recommandé par les membres du comité

Que la Ville identifie le lieu portant présentement le nom « Parc des Bernaches » par le toponyme « Parc Yvonne Guillot » et qu'une demande d'officialisations soit déposée en ce sens auprès de la Commission de toponymie du Québec.

CPT-25081903C

Recommandation — Parc-école Ozias-Leduc

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport de la Commission de toponymie du Québec en automne 2024, portant sur la toponymie hilairemontaine, qui mentionne notamment que le nom « Parc-école Ozias-Leduc » n'a jamais été officialisé;

CONSIDÉRANT QUE le nom « Parc-école Ozias-Leduc » est redondant avec le nom de l'école secondaire voisine et ne représente pas le caractère régional des installations sportives municipales qui sont en pratique utilisées par des organismes de la Vallée-du-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la proximité d'une école et la fréquentation par des groupes sportifs offrent une visibilité éducative importante;

CONSIDÉRANT QUE le Refus global, un manifeste publié en 1948 remettant en question le conservatisme social et le dogme catholique, constitue un document important dont le message a pris de l'importance au Québec à partir des années 1960, notamment dans le cadre de la Révolution tranquille;

CONSIDÉRANT QUE l'une des figures importantes derrière le Refus global est Paul-Émile Borduas, un artiste qui a résidé à Mont-Saint-Hilaire, et qu'une bonne partie du manifeste aurait été rédigé et réfléchi sur le territoire hilairemontois, notamment dans l'espace de rencontre d'artistes et d'intellectuels offert dans son atelier par l'artiste Ozias Leduc;

Il est unanimement recommandé par les membres du comité

Que la Ville identifie le lieu portant présentement le nom « Parc-école Ozias-Leduc » par le toponyme « Parc du Refus global » et qu'une demande d'officialisations soit déposée en ce sens auprès de la Commission de toponymie du Québec.

CPT-25081903D

Recommandation — Parc Belval et Parc de la Coulée

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu un rapport de la Commission de toponymie du Québec en automne 2024, portant sur la toponymie hilairemontaine, qui mentionne notamment que le nom « Parc Belval » et le nom « Parc de la Coulée » n'ont jamais été officialisés;

CONSIDÉRANT QUE le « Parc Belval » est en pratique un espace vert servant de passage entre la rue Belval et le stationnement de l'aréna et qu'il est en conséquence logique de conserver le même nom que cette rue;

CONSIDÉRANT QUE le « Parc de la Coulée » est en pratique un espace vert entouré de la rue et du croissant de la Coulée et qu'il est en conséquence logique de conserver le même nom que ces deux artères;

Il est unanimement recommandé par les membres du comité

Que la Ville dépose une demande d'officialisation auprès de la Commission de toponymie du Québec pour les noms de parcs suivants :

- Parc Belval;
- Parc de la Coulée.

CPT-25081905

ACCEPTATION

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Considérant que l'ordre du jour est épuisé,

L'assemblée est levée à 18 h 50.

Noé Bünzli, secrétaire

Gaston Meilleur, président